

*Conversions en Amérique.* — Nous lisons dans la *Catholic Quarterly Review* :

« Les conversions opérées sur une population catholique de 14,000,000 en 1893 sont estimées à 700,000. C'est là un des gains les plus glorieux de l'Eglise catholique sur les sectes protestantes.

C'est en effet dans les sectes protestantes, chez les épiscopaliens, les méthodistes, les presbytériens et les puritains que l'on rencontre les conversions les plus considérables au catholicisme. Le Dr Clarke remarque encore que l'élément converti en Amérique a fourni à l'Eglise onze de ses membres les plus élevés dans la hiérarchie ecclésiastique, et, si l'on comprend dans cette catégorie l'évêque Northrop, qui est lui même le fils d'un converti, ce nombre se trouve porté à douze. Quatre de ces convertis sont archevêques aux Etats-Unis. »

*Les écoles catholiques en Angleterre.* — Les catholiques anglais font en ce moment des pétitions où ils revendiquent le respect de la liberté des pères de famille en matière d'éducation. Lord Salisbury, qui est anglican, vient de s'engager, dans un meeting tenu à Prenton, à prendre la défense de l'instruction religieuse dans les écoles primaires.

« L'éducation confessionnelle, dit l'illustre chef du parti tory, devient à nouveau une question brûlante du jour.

« D'un côté, vous avez des hommes religieux qui désirent enseigner la religion en laquelle ils croient ; vous avez des parents religieux qui désirent que cette religion soit enseignée. De l'autre côté, vous avez ces doctes messieurs de Londres qui trouvent fort gênant pour l'œuvre qu'ils ont en main le conflit des opinions religieuses.

« Plusieurs personnes ont inventé ce que je puis appeler une religion ostensible et compressible qui peut, avec une légère pression, être introduite de force dans toutes les consciences, et ils insistent pour que cela soit l'unique religion enseignée dans toutes les écoles nationales. Ce que je veux vous faire remarquer, c'est que, si vous admettez cette idée, vous vous précipitez dans une guerre religieuse dont vous ne verrez pas la fin. Il n'y a qu'un seul vrai principe en éducation religieuse, auquel il faut vous attacher, et que vous devez, sans relâche, faire prévaloir contre les convenances et les expédients du monde officiel, et ce principe, le voici : Un parent, à moins d'avoir perdu ses droits par des actes criminels, a le droit inaliénable de déterminer l'enseignement que son enfant doit recevoir sur les matières les plus saintes et les plus importantes.

« Tel est le droit qu'aucun expédient ne peut annuler, qu'aucune raison d'Etat ne doit vous autoriser à supprimer. C'est pourquoi je vous demande de donner toute votre attention à cette question d'éducation confessionnelle. Elle est pleine de périls et de difficultés. La seule manière de conjurer le danger,